

## décrets et arrêtés

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### Par décret Présidentiel n° 2017-39 du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Monsieur Nabil Gorgi, conseiller rapporteur en chef, est nommé chargé de mission aux services du médiateur administratif.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

#### Arrêté du ministre de l'intérieur du 1<sup>er</sup> mars 2017, modifiant et complétant l'arrêté du 16 juillet 1996, fixant les secteurs des délégations des gouvernorats de la République.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu le décret beylical du 21 juin 1956, portant organisation administrative du territoire de la République, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2000-78 du 31 juillet 2000,

Vu le décret n° 75-342 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère de l'intérieur, tel qu'il a été modifié et notamment par le décret n° 2001-1454 du 15 juin 2001,

Vu le décret n° 96-543 du 1<sup>er</sup> avril 1996, fixant le nombre et les dénominations des délégations des gouvernorats de la République, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-1103 du 23 août 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du 16 juillet 1996, fixant les secteurs des délégations des gouvernorats de la République, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'avis du gouverneur du Kef.

Arrête :

Article premier - Est abrogé le numéro 3 du paragraphe 6 de l'article premier de l'arrêté du 16 juillet 1996 susvisé et remplacé par ce qui suit :

#### 6- Gouvernorat du Kef :

3- (nouveau) Délégation de Nebeur comprend 9 secteurs à savoir : Nebeur, Sarkouna, Tel El Ghozlane, Sidi Khiair, Mellègue, Bahra, Sidi Medien, El Kasr, Chétatla.

Art. 2 -Est ajouté au paragraphe 6 de l'article premier de l'arrêté du 16 juillet 1996 susvisé le numéro 12 comme suit :

#### 6- Gouvernorat du Kef :

12- Délégation de Touiref comprend 4 secteurs à savoir : Touiref, Mallala, El Adhiab, Oueljet Essedra.

Art. 3 – Le gouverneur du Kef est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 1<sup>er</sup> mars 2017.

*Le ministre de l'intérieur*

**Hédi Mejdoub**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Youssef Chahed**

### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

#### Par décret Présidentiel n° 2017-36 du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Monsieur Abdelaziz Rassâa est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Paris, à compter du 17 janvier 2017.